

Le 4 mai 2012 après clôture de bourse
Information réglementée
Franchissement de seuil

SOFINA S.A.

Rue de l'Industrie, 31 – 1040 Bruxelles

Communiqué

En date du 4 mai 2012, SOFINA S.A. a reçu, dans le cadre de la loi du 2 mai 2007 dite de transparence, la présente déclaration :

Les actionnaires suivants, agissant de concert en vertu d'un accord relatif à la possession, l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote ont déclaré qu'ils détiennent des actions Sofina dans les proportions suivantes :

	<i>Notification précédente</i>	<i>Après la transaction</i>	
<i>Société de Participations Industrielles s.a.</i>	5.332.710	5.332.710	15,35%
<i>Union Financière Boël s.a.</i>	6.310.618	6.563.796	18,89%
<i>Henex s.a.</i>	5.326.162	5.637.433	16,22%
<i>Total</i>	<u>16.969.490</u>	<u>17.533.939</u>	<u>50,46%</u>

Les parties ayant introduit les déclarations ont stipulé le fait qu'il n'y a pas de contrôle, ni sur la s.a. Société de Participations Industrielles, ni sur la s.a. Union Financière Boël. La s.a. Henex est détenue au 03/05/2012 à raison de 20,94% par Société de Participations Industrielles s.a. et à raison de 22,13% par Union Financière Boël s.a.

* * *